

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 033-243301249-20250403-2025_04_06-DE

Séance ordinaire du 03 avril 2025

L'an 2025, le 03 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Philippe GARRIGUE, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Pierre SEVAL, Pascal COURTAZELLES, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie FONTENEAU, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE

EXCUSES :

Monsieur Pierre COTSAS ayant donné pouvoir à Pascal COURTAZELLES
Monsieur Pierre DURAND ayant donné à Frédéric DUPIC
Monsieur Harrag KOUTCHOUCK ayant donné pouvoir à Céline BAGOLLE
Madame Sylvie BRISSON ayant donné à Olivier LAFEUILLADE
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Emmanuelle FAVRE,
Madame Sybil PHILIPPE
Madame Laetitia DA COSTA
Monsieur Cédric CHALARD

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 19/03/2025

Nombre de Conseillers : 22
Nombre de Conseillers en exercice : 22
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18

D. 2025-04-06 : Vote des subventions

Monsieur le Président propose :

1. de reconduire les subventions concernant :
 - ✓ Le foyer du Collège de Saint-Loubès : 3 411,75 €
 - ✓ Le foyer socio-éducatif du Collège Sainte-Eulalie : 1 829.35 €
2. et de la même façon d'octroyer :
 - ✓ à la Commune de Saint-Loubès 35 000 € pour le Festival du Jeu,
 - ✓ à la Mission locale des Hauts de Garonne 38 023.7 €
 - ✓ à Hauts de Garonne développement 17 353,80 €
 - ✓ à la Maison de la justice 17 353,80 €
 - ✓ au CAUE pour 500 €,
 - ✓ à ADELFA (Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) pour 2 000 €
 - ✓ à l'amicale des dirigeants territoriaux : 150€
 - ✓ au jardin d'AKAZOUL 54 000 €
 - ✓ à Evadez-vous 5 000 €

- ✓ à EVS (Espace de vie sociale) de Beychac et Cailieu 2 000 €

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

1. de reconduire les subventions concernant :

- ✓ Le foyer du Collège de Saint-Loubès : 3 411,75 €
✓ Le foyer socio-éducatif du Collège Sainte-Eulalie : 1 829.35 €

2. et de la même façon d'octroyer :

- ✓ à la Commune de Saint-Loubès 35 000 € pour le Festival du Jeu,
✓ à la Mission locale des Hauts de Garonne 38 023.7 €
✓ à Hauts de Garonne développement 17 353,80 €
✓ à la Maison de la justice 17 353,80 €
✓ au CAUE pour 500 €,
✓ à ADELFA (Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) pour 2 000 €
✓ à l'amicale des dirigeants territoriaux : 150€
✓ au jardin d'AKAZOUL 54 000 €
✓ à Evadez-vous 5 000 €
✓ à EVS (Espace de vie sociale) de Beychac et Cailieu 2 000 €

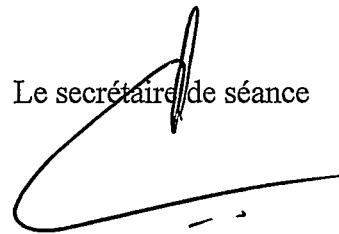
Fait à Saint-Loubès, le 03 avril 2025

Le Président



Frédéric DUPIC

Le secrétaire de séance



Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr